

**PRIORITÉS DE LA SECTION EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET**

**FR**

**CITOYENNETÉ (SOC) POUR LE DEMI-MANDAT 2020-2023**

**ET ACTIVITÉS ENVISAGÉES EN 2023**

# **Contexte**

Le mi-mandat 2020-2023 a été marqué par la **lutte contre la pandémie de COVID-19**, qui ont gaspillé l’économie européenne et ont fait des ravages sur la société en entraînant une hausse du chômage et des inégalités en conséquence. Les vagues successives d’infections ont touché de nombreux États membres plus durement que la première vague, ce qui a nécessité de nouveaux confinements. Progressivement, l’accent a été mis sur la prise de mesures en faveur **d’une reprise économique et sociale** après les conséquences de **la pandémie**, le plan de relance Next Generation EU étant le principal instrument de l’UE. Le **socle européen des droits sociaux (EPSR)** est l’instrument directeur de la politique sociale de l’Union et devrait être au cœur de la stratégie de relance afin de garantir que les transitions numérique et écologique, dans le cadre desquelles la reprise se déroulera, soient justes et équitables. **Les mouvements politiques extrêmes et la dérive autoritaire** continuent de se propager avec les risques qui en découlent pour la qualité de la démocratie, l’état de droit, la protection des droits fondamentaux et les possibilités pour la société civile de s’organiser. Next Generation EU prend acte de ces évolutions en établissant un **lien explicite entre les fonds pour la relance et le respect de l’état de droit.**

# **Observations spécifiques**

Ces grandes priorités sont étroitement liées dans les trois piliers de la section – emploi, affaires sociales et citoyenneté– qui reflètent les priorités du président du CESE, à savoir une **Europe prospère sur le plan économique, socialement inclusive et durable sur le plan environnemental.**

Il est de la plus haute importance de renforcer les organes permanents de la section – **l’Observatoire du marché du travail (OMT), les groupes d’étude thématiques sur l’immigration et l’intégration (IMI), les droits des personnes handicapées (DIS) et l’intégration des Roms (ROMA), ainsi que le groupe Droits fondamentaux et état de droit (FRRL)** – à la suite de la pandémie de COVID-19. La section continue à approfondir sa coopération avec les organes permanents afin d’assurer une meilleure coordination de leurs activités et de faire en sorte que leur valeur ajoutée soit pleinement mise à profit dans les travaux de la section. Ces organes permanents devraient mettre en œuvre leurs activités au cours du mi-mandat dans le cadre des priorités de la section, compte tenu du programme de travail annuel et des initiatives supplémentaires de la Commission européenne, et dans un esprit de recherche de synergies entre eux et avec les autres structures de travail du CESE. La section continuera à renforcer également la **coopération avec d’autres sections** sur des questions transversales.

# **Priorités de la section**

Les priorités de la section pour le mi-mandat 2020-2023 seront les suivantes :

* **Relance économique et sociale après la pandémie de COVID-19, politiques de santé efficaces et lutte contre le chômage et la pauvreté**
* **Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux**
* **Renforcer les droits fondamentaux et l’état de droit et l’inclusion socio-économique des migrants et des réfugiés**

Ces priorités seront complétées par les **activité**s décrites en annexe.

## **Relance économique et sociale après la pandémie de COVID-19, politiques de santé efficaces et lutte contre le chômage et la pauvreté**

L’un des principaux enseignements tirés de la crise du coronavirus est que les **systèmes de santé** de presque tous les pays européens **doivent être renforcés**, en mettant l’accent sur la prévention et en garantissant l’accès de tous aux structures de santé publique, aux services de santé de base, y compris les vaccins, et aux soins de longue durée. La situation des personnes dans les structures de soins requiert une attention particulière et urgente. Si les soins de santé relèvent de la compétence des États membres, il n’en reste pas moins que la propagation du virus ne connaît pas de frontières et qu’il convient de trouver des solutions communes au niveau européen.

**Les relances sociale et économique doivent aller de pair**. Plus les mesures de relance sont fortes et adaptées à la situation des États membres et de leurs populations, plus l’Europe sera crédible et capable de relever les défis sans précédent auxquels nous sommes confrontés dans le contexte de cette crise. La relance économique est une condition préalable au maintien et à la reprise de l’emploi. Le "plan de relance de l’UE", les plans pour la reprise et la résilience (PRR) et l’instrument européen de soutien temporaire à l’atténuation des risques de chômage en situation d’urgence (SURE) sont des éléments essentiels de la stratégie globale de l’UE visant à protéger les citoyens et à atténuer les conséquences socio-économiques extrêmement négatives de la pandémie de coronavirus. La section entamera un processus d’évaluation des PRR étant donné que le Semestre européen constituera l’opération fondamentale de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et des plans pour la reprise et la résilience, il importe d’améliorer la coopération avec le groupe Semestre européen de manière régulière et structurée.

La section se concentrera sur la reprise de l’emploi et la lutte contre les inégalités et la pauvreté dans le cadre du processus de relance et accordera une attention particulière, au moyen de politiques actives et inclusives, au soutien aux groupes vulnérables, tels que les travailleurs atypiques, les enfants en situation de pauvreté, les personnes handicapées, les personnes vivant dans des zones marginalisées et celles issues de l’immigration ou de minorités ethniques. Les trois groupes d’étude thématiques de la section ont un rôle à jouer dans ce contexte.

## **Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux**

**Le socle européen des droits sociaux** (EPSR) sert de boussole pour une reprise équitable et durable et pour une convergence sociale ascendante vers des emplois de qualité et des avancées sociales concrètes lorsqu’il s’agit de relever les défis actuels et futurs en vue de répondre aux besoins essentiels des citoyens, et vers la garantie d’une meilleure transposition et mise en œuvre des droits sociaux.

Nous devons placer les **emplois et les conditions de travail de qualité** au cœur de la stratégie de l’UE, en renforçant l’importance du savoir-faire et de sa mise en œuvre continue au moyen d’un système **d’éducation, de formations, d’un droit à l’apprentissage tout au long de la vie**, dont la mise en œuvre passe par la garantie de possibilités d’accès, et de comptes de formation individuels. Cela permettra de doter les citoyens des moyens de faire face aux changements qui s’imposent dans le contexte des transitions numériques et vertes, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. La pandémie de COVID-19 a accéléré la transition numérique, le télétravail étant devenu la norme pour près de 50 % des travailleurs de l’Union, ce qui souligne la nécessité de relever des défis tels que l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il convient également d’aborder **la santé et la sécurité** des travailleurs qui constituent également une autre question importante. Les innovations technologiques sont susceptibles d’éviter aux travailleurs des travaux pénibles et dangereux, améliorant ainsi la qualité du travail, mais il est possible que de nouvelles pathologies apparaissent, touchant notamment les (télé) travailleurs isolés. Le dialogue social au niveau européen, national et de l’industrie est l’outil indiqué pour examiner si, et dans quelle mesure, la santé et la vie privée des salariés nécessitent une **protection supplémentaire** en cette époque de communication mobile numérique omniprésente, et déterminer quelles mesures pourraient, le cas échéant, être prises à cet égard. Il est donc nécessaire de définir les moyens de prévention. Un exemple est ce que l’on nomme le "**droit à la déconnexion**", récemment reconnu en France, et appliqué dans certains pays de l’Union à la suite d’accords au niveau sectoriel ou de l’entreprise, mais qui n’a pas encore été évalué au niveau européen. Il y a lieu d’évaluer cela plus en détail à l’échelon européen, en prenant en compte la nécessité de respecter les dispositions relatives à l’horaire de travail et conformément à la nouvelle approche visant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et le processus de mise en œuvre de l’accord-cadre des partenaires sociaux de l’UE sur la numérisation.

La pandémie a montré que **la numérisation dans l’enseignement** n’est pas à la disposition de tous dans la société, ce qui pourrait entraîner de nouvelles inégalités sur le plan des résultats scolaires et de l’accès à l’éducation et creuser les fossés numériques entre les citoyens et les régions. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures qui soutiennent les catégories défavorisées afin de contribuer à prévenir la ségrégation et son accroissement.

**L’égalité entre les femmes et les hommes et l’intégration de la dimension de genre** dans les différentes politiques devraient être abordées dans tous les aspects des travaux de la section. La récession économique causée par la pandémie a des conséquences importantes sur l’égalité entre les femmes et les hommes, tant pendant la crise que lors de la reprise. La pandémie elle-même a exacerbé les déséquilibres entre les sexes. La section poursuivra sa coopération avec l’Institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et unira ses forces à celles de l’organisme de l’égalité de traitement du CESE.

**Une attention particulière** doit être accordée **aux enfants et aux jeunes** : c’est la génération qui paiera l’énorme dette publique que les pays créent aujourd’hui pour faire face aux conséquences de la pandémie. Les conditions de vie des enfants dans plusieurs régions, caractérisées par une augmentation de la pauvreté et du décrochage scolaire, doivent être abordées dans le cadre de la proposition de «Garantie pour l’enfance» du socle européen des droits sociaux. Nous ne pouvons pas négliger les défis liés à la participation active des jeunes à la société et au marché du travail. L’Année européenne de la jeunesse 2022 offre l’occasion d’intensifier encore l’animation socio-éducative.

La section poursuivra sa bonne coopération avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), la Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et l’Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), et amorcera un dialogue avec l’Autorité européenne du travail (AET).

## **Renforcer les droits fondamentaux et l’état de droit et l’inclusion socio-économique des migrants et des réfugiés**

**Les droits fondamentaux et l’état de droit sont au cœur des valeurs européennes** et représentent un cadre solide pour une reprise durable**. Les valeurs européennes devront être sauvegardées** pendant et après la pandémie de COVID-19. S’il convient d’apporter à la crise actuelle une réponse rapide, qui justifie certaines mesures exceptionnelles et limitées dans le temps, celles-ci ne sauraient aller à l’encontre de l’état de droit ni mettre en péril la démocratie, la séparation des pouvoirs et les droits fondamentaux des citoyens européens. Il sera crucial de consolider les travaux du groupe "Droits fondamentaux et état de droit" en tant qu’outil spécifique pour travailler sur ces questions du point de vue des organisations de la société civile et des parties prenantes. Le groupe sert également à affirmer le rôle du CESE en tant que voix de la société civile faisant autorité sur la situation des droits fondamentaux et de l’état de droit au sein de la structure institutionnelle de l’Union.

La section coopérera avec l’organisme de l’égalité de traitement du CESE en ce qui concerne la lutte contre les différentes formes de discrimination dans nos sociétés. Il sera également nécessaire de contrôler les nouveaux instruments de l’Union visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux et l’état de droit, comme par exemple le nouveau cycle d’examen de l’état de droit et le nouveau mécanisme permettant de conditionner l’attribution de financement de l’Union au respect des droits fondamentaux et de l’état de droit.

La section prendra des mesures spécifiques pour améliorer le dialogue civil avec et entre les parties prenantes et les groupes de la société, en leur permettant de s’approprier les politiques qui les concernent directement et d’y participer réellement, promouvant ainsi le rôle des citoyens dans la construction de **l’avenir de l’Europe**.

**La migration** est une question prioritaire et constitue l’un des portefeuilles le plus important de la Commission européenne et de l’Union en raison de son incidence sur la population/la démographie, l’économie et la politique de l’Union (emploi, affaires sociales, marché du travail, politiques d’intégration, contrôle aux frontières, lutte contre le racisme, la xénophobie, le populisme et la discrimination). De nombreuses questions touchant au domaine des migrations, telles que le développement effectif du pacte de l’UE sur l’immigration et l’asile (PMA) ou l’élaboration définitive du train de mesures sur l’asile en vue d’un régime d’asile européen commun (ECAS), sont prévues pour le mi-mandat actuel. Les instruments juridiques en matière de migration qui peuvent être dépassés, tels que les règlements sur le regroupement familial, le permis unique, etc., sont également susceptibles d’être révisés. Les personnes issues de l’immigration vivant dans l’UE (demandeurs de protection internationale ou migrants économiques) ne devraient pas être laissées pour compte, et l’UE et les États membres doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit de l’Union et du droit international.

\*

\* \*

**LISTE INDICATIVE D’ACTIVITÉS DANS LE CONTEXTE DES TROIS PRIORITÉS**

**DE LA SECTION ENVISAGÉES EN 2023**

**Activités envisagées dans le domaine de la santé en 2023 :**

* *SOC/741- La stratégie européenne en matière de soins*
* *Suivi renforcé des avis relatifs aux soins et à la stratégie européenne en matière de soins, y compris un débat lors de la réunion de la section du 11 janvier 2023 en liaison avec l’adoption de l'avis SOC/741*
* *Suivi renforcé de l'avis "Solidarité pour les patients atteints de maladies rares" SOC/729*
* *SOC/745 - Travail précaire et santé mentale (avis exploratoire de la présidence espagnole)*
* *Avis sur le filtrage et l’enregistrement de l’amiante dans les bâtiments (législatif, y compris l’analyse d’impact, T2 2023, répond à la résolution P9 de l'article 225 du TFUE\_TA (2021)0427 "Protection des travailleurs contre l’exposition à l’amiante")*
* *Éventuellement un avis sur l’initiative de la CE sur une approche globale de la santé mentale (non législatif, T2 2023)*
* *Éventuellement un avis sur la révision de la recommandation du Conseil relative aux environnements sans fumée (non législatif, Articles 153, 168 and 292 TFUE, T3 2023)*
* *Éventuellement un avis sur une recommandation du Conseil sur les cancers évitables par la vaccination (non législatif, Articles 168 and 292 TFUE, T3 2023)*

**Activités envisagées dans le domaine de l’emploi et des conditions de travail en 2023 :**

* *Possibilité d'un débat avec le directeur de l’Autorité européenne du travail (ELA)*
* *Débat annuel avec le directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)*
* *Débat annuel avec le directeur de la Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)*
* *Débat annuel avec le directeur de l’Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)*
* *SOC/744 - Recommandation sur le revenu minimum*
* *SOC/718 – Politique énergétique et marché du travail*
* *SOC/722 – Soutenir l’évolution du marché du travail*
* *SOC/746 – La démocratie à l’œuvre*
* *SOC/747 - Négociations collectives vertes*

**Activités envisagées dans le domaine de l'éducation en 2023 :**

* *(non législatif et/ou legislatif, T2 2023)*
* *Eventuellement un avis sur une recommandation du Conseil relative à une mise à jour du cadre de mobilité à des fins d’apprentissage (non legislatif, Articles 165, 166 and 292 TFUE, T3 2023)*
* *Activités dans le cadre de l’Année européenne des compétences 2023*

**Activités envisagées dans le domaine de la politique sociale en 2023 :**

* *Activités du groupe d’étude Droits des personnes handicapées*
* *Participation à la conférence annuelle des États parties à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et organisation d’une manifestation parallèle*
* *Activités du groupe d'étude Intégration des Roms*
* *Conférence évaluant la perspective sociale des programmes nationaux pour la reprise et la résilience, en collaboration avec l’observatoire du marché du travail, le groupe «Semestre européen» et la section INT (sur le rôle de l'économie sociale)*
* *SOC/748 - Mécanismes de déséquilibre social (avis exploratoire de la présidence espagnole)*
* *Avis sur la carte européenne des personnes handicapées (législatif, y compris l'analyse d'impact, T4 2023)*

**Activités envisagées dans le domaine de l'égalité entre les genres, politique de la jeunesse et de l’enfance en 2023:**

* *Débat annuel avec le directeur de l’Institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)*
* *Débats sur l’égalité entre les genres dans le cadre de la Journée internationale de la femme, de la Semaine de l’égalité entre les genres et de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes en coopération avec le groupe «Égalité» du CESE*
* *Suivi renforcé de l'avis "Évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes" SOC/728* *et autres activités de suivi de l’Année européenne de la jeunesse 2022*
* *Possibilité d’un avis sur la révision de la directive relative à la lutte contre les abus sexuels envers les enfants (législatif, y compris l'analyse d'impact, Articles 82(2) et 83(1) TFUE, T3 2023)*

**Activités envisagées dans le domaine des droits fondamentaux et l’état de droit, de la justice et de la citoyenneté en 2023 :**

* *SOC/750 - Renforcement du rôle et de l’indépendance des organes chargés de l’égalité*
* *Révision de l’acquis relatif aux droits des victimes (législation, y compris l’analyse d’impact, article 82(2) du TFUE, T4 2022)*
* *SOC/… - Soutien et financement de la société civile dans le domaine des droits fondamentaux, de l’État de droit et de la démocratie*
* *Avis sur le paquet «Défense de la démocratie», y compris une initiative sur la protection de la sphère démocratique de l’UE contre les influences étrangères secrètes (législatif et non législatif, Article 114 TFUE, T2 2023)*
* *Avis sur la mise à jour du cadre législatif anti-corruption (législatif, Article 83(1) TFUE, T3 2023)*
* *Conférence annuelle sur la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux*
* *Conférence annuelle sur le rapport de la CE sur l’état de droit*

**Activités envisagées dans le domaine de la migration en 2023 :**

* *Réunion annuelle du Forum européen sur la migration, co-organisée par le CESE et la CE*
* *Activités du groupe d'étude Immigration et intégration* *y compris sur le soutien et l’intégration des réfugiés et des migrants Ukrainiens*
* *Éventuellement un avis exploratoire avant la proposition de la CE pour la reconnaissance des qualifications des ressortissants de pays tiers (non législatif et/ou législatif, T3 2023), éventuellement suivi d’un avis sur la proposition CE*
* *Avis sur la numérisation des documents de voyage et la facilitation des voyages (legislatif, y compris l'analyse d'impact, Articles 77(2)(b) et (d) TFUE, T3 2023)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_